

## Avant-propos

Les sondages d'opinion l'indiquent: la majorité des Belges sont de fervents Européens et adoptent à l'égard de l'Europe une attitude positive et constructive. Et, même quand les débats deviennent plus vifs ce ne sont pas les fondements de la politique européenne qui sont remis en cause. Certes, les procédures de ratification du Traité de Maastricht dans les différents Etats membres permettent des prises de position plus nettes même si l'on perçoit clairement que les opinions pro-européennes ne sont pas battues en brèche. A ce propos, l'article de M. Geert Wils

(p. 1-2) résonne de manière plutôt positive. Plus qu'un élan, il estime que le débat sur Maastricht est une discussion approfondie sur le futur, notre futur, en Europe.

Face à cet avenir, Jacques Delors, président de la Commission européenne, trace les contours et les limites du débat qui se profilera en Europe dans les prochains mois. (p. 6.)

Parallèlement aux réactions suscitées par Maastricht, l'approfondissement du Marché unique se poursuit inexorablement. Il en va

ainsi du Livre vert sur la Poste, une contribution au meilleur fonctionnement de ce service (p. 3), de la libre circulation des étudiants dans la Communauté (p. 10) et du soutien accordé par la Communauté à des projets concernant les handicapés (p. 4).

Permettez-nous d'attirer votre attention sur la politique européenne en matière de coopération et de développement et sur les propositions de la Commission visant à promouvoir une meilleure coordination des actions européennes (p. 3). Quant à notre série de portraits sur les Etats membres, elle prend fin par la présentation de la France (p. 11-12).



J.F. van den BROECK,  
Directeur du Bureau en Belgique,  
de la Commission des Communautés européennes

## MAASTRICHT OU NE PAS ETRE...

La Chambre belge des représentants a approuvé le 17 juillet le traité sur l'Union européenne qui avait été signé à Maastricht, le 7 février. Après les vacances d'été, le Sénat et les conseils de communautés et de régions se prononceront, selon toute probabilité, dans le même sens.

Les résultats des textes élaborés en 1991, sous les présidences luxembourgeoise et néerlandaise, ont été entérinés par la Chambre sans provoquer le moindre remous ni susciter de débat approfondi. "Maastricht" s'est surtout retrouvé à la une de plusieurs journaux au début de l'été, parce que les exercices budgétaires nationaux sont placés sous le signe des critères de convergence énumérés dans le traité et les protocoles de Maastricht. Jamais encore en Belgique l'Europe n'avait aussi clairement perdu son aura de paix et de prospérité, le prestige que lui valait la suppression des frontières sur l'autoroute des vacances: grâce à "Maastricht", la dure réalité des économies néces-

●●●

## PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Plusieurs projets pilotes de conservation du patrimoine architectural européen ont été sélectionnés dans les différents pays membres.

En Belgique, trois projets ont été retenus.

● "Le marché couvert des abattoirs d'Anderlecht" à Bruxelles:

Bâtiment industriel datant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, d'une superficie de 11.000 m<sup>2</sup>, il comprend des halles et des espaces pour les industries légères. La totalité du site a été conservée dans son état d'origine.

Le projet comprend, entre autres, la réparation de quatre colonnes et des charpentes en bois ainsi que le traitement de 15.000 m<sup>2</sup> de plafonds.

● "Het Steen/afdak Jordaenskaai", Antwerpen, Vlaanderen "Het Steen" est un château dont l'évolution architecturale s'étend du Moyen Age à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Le projet prévoit, entre autres, la démolition des constructions récentes qui représentent une entrave visuelle, ainsi que la transformation de l'environnement urbain proche afin que le château retrouve sa valeur architecturale et son contexte historique.

● L'"Ancien couvent de Bearegard", Liège, Wallonie couvent à trois étages, datant du 17<sup>ème</sup> siècle, de style Renaissance mosane, ce projet comprend des travaux de restauration globale de l'intérieur et de l'extérieur du monument ainsi que la réfection de trois jardins.

La restauration devra faire ressortir le contexte historique du bâtiment et permettre son utilisation comme établissement scolaire.

En 1993, la Commission entend poursuivre son action de défense du patrimoine européen en proposant le thème particulier de la conservation et de la restauration des jardins historiques.

●●●

saires et des charges supplémentaires a trouvé une légitimité. L'Europe n'est plus seulement la bonne fée régnant dans les hautes sphères, c'est aussi un intendant sévère qui, d'un doigt menaçant, veille à ce que chaque Etat membre balaie devant sa propre porte.

Il est remarquable qu'au cours du débat à la Chambre, les exigences de rigueur que le traité de Maastricht impose aux budgets nationaux n'aient suscité que peu de critiques, alors même que, selon certains économistes sérieux, ces exigences s'apparentent trop étroitement à celles de comptables du Trésor. Selon ces économistes, le traité perpétue pour les années 90 la politique qui a prévalu pendant les années 80: économiser sur le budget de l'Etat, afin de maîtriser l'inflation provoquée par le deuxième choc pétrolier. Le risque est alors celui d'une déviation déflationniste qu'il serait très difficile de corriger par la suite, d'autant que le traité sur l'Union économique et monétaire ne traite guère de l'Union économique. Apparemment, les Etats membres hésitent toujours à reconnaître à l'Europe une compétence macroéconomique générale, donnant la préférence, semble-t-il, à l'absence de gestion économique plutôt qu'à une gestion économique européenne.

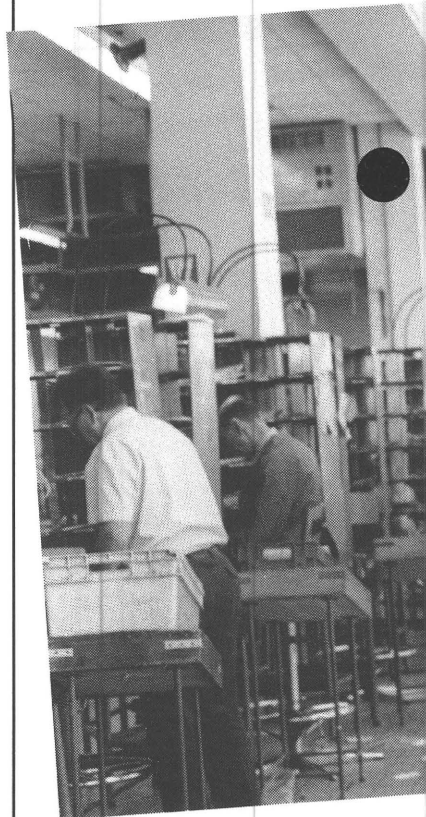
Si la discussion a fait si peu de bruit à la Chambre des représentants, c'est pour une bonne raison: même si le traité de Maastricht s'appliquait davantage à stimuler l'économie, les conséquences pour la politique belge seraient les mêmes. En effet, la situation budgétaire de notre pays est particulière, au sens négatif du terme. Maastricht représente donc un argument bienvenu pour les hommes politiques belges qui s'efforcent de combler le trou dans le budget: l'Europe en tenue non pas de croque-mitaine, mais de garde du corps.

Toutefois, les périls budgétaires ne sont pas la seule voie par laquelle l'Europe a accédé, au début de cet été, au petit écran ou aux colonnes des journaux. Après l'explosion du pétard danois, la "subsidiarité" se retrouve en tête du hit-parade du vocabulaire politique. Tout récemment encore, personne ne savait ce que signifiait le mot "subsidiarité" et personne ne

se souciait de son contenu. Maintenant, chacun a son idée là-dessus, ce qui d'ailleurs ne change rien, car chacun en pense ce qu'il veut.

A l'origine, on entendait par subsidiarité le respect dû aux premiers échelons de responsabilité dans la société: la famille, les associations, les communes. L'autorité centrale (de l'Etat), le monde politique ne peuvent empiéter sur les fonctions assumées au niveau de ces échelons, ni les confisquer à leur profit, mais doivent au contraire les respecter et même les promouvoir. Dans le contexte communautaire, comme dans tout système fédéral d'ailleurs, où les compétences se chevauchent inévitablement aux différents niveaux politiques, la subsidiarité implique que l'exercice de compétences au niveau supérieur doit être solidement motivé. Il ne faut pas, pour autant, oublier la première signification. Les Etats membres qui invoquent la subsidiarité pour critiquer les interventions prétendument ou réellement excessives de l'Europe dans leurs propres affaires, seraient bien avisés de faire leur autocritique et d'apprécier le degré de décentralisation et de répartition du pouvoir dans leur propre pays.

Quoi qu'il en soit, la subsidiarité est un thème éminemment politique, qui devra faire l'objet d'une discussion politique et de décisions politiques; on ne pourra en faire l'économie en insérant une formule magique dans le traité, que la Cour de justice se chargera ensuite d'interpréter. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer quelques exemples hypothétiques. Pour l'exploitant d'une usine située près de la côte du Portugal, la propreté des eaux de baignade constitue un exemple typique de ce qui doit être réglé à l'échelon local, peut-être avec le maire, son beau-frère. Mais nombre de Danois, grands voyageurs ou simplement sensibilisés à l'environnement, estiment que l'eau des plages portugaises doit être aussi propre, ou quasiment, qu'au Danemark. Pour la plupart des employeurs, l'harmonisation partielle des prestations de la sécurité sociale est un domaine où l'Europe n'a aucun droit de regard. Pourtant, dans la majorité des Etats membres, les syndicats sont d'un tout autre avis.



Certains estiment que la Commission européenne doit combattre les aides d'Etat de toutes ses forces. D'autres prétendent, au contraire, que la subsidiarité doit jouer dans ce domaine. A peine l'héritier du trône britannique s'était-il exprimé sur l'importance du camembert non pasteurisé comme reflet d'une culture qu'une intoxication alimentaire prenant des allures d'épidémie, peut-être transmise par la croûte de certains fromages fermentés, se déclarait en France - la subsidiarité faisait boomerang.

En Belgique, la subsidiarité devient l'enjeu d'un débat où l'autonomie culturelle, la langue utilisée sur les étiquettes alimentaires et l'issue de la réforme de l'Etat jouent un rôle. On ne peut que se féliciter que les concepts repris dans le traité européen fassent enfin l'objet d'un débat politique. Il reste aux Européens convaincus à s'atteler à la tâche d'information nécessaire.

Geert Wils





## POSTES SANS FRONTIERES

90% du courrier arrive dans les 24 heures en Allemagne, au Danemark, en Irlande et au Luxembourg. En Italie, seuls 17% du courrier aboutissent dans la boîte aux lettres du correspondant endéans les 24 heures. Par contre, l'affranchissement d'une lettre de 20 grammes est le plus cher en Italie (21 FB). L'Espagne est la moins cher avec 6,5 FB pour la même lettre. La Belgique se situe dans la moyenne avec 15 FB la lettre.

En tenant compte du pays de destination du courrier, une lettre envoyée en Belgique met en moyenne 3,1 jours. Seul le Danemark fait mieux avec 3 jours. L'Italie arrive en queue de peloton avec 5,3 jours.

### Livre Vert

Telles sont les constatations faites par la Commission européenne contenues dans le Livre Vert sur le Développement du Marché Unique des Services Postaux. Le document analyse la

situation actuelle, cerne les principaux problèmes et définit des choix de solutions possibles, le tout devant stimuler un dialogue entre gouvernements, utilisateurs, postes nationales et personnel de celles-ci. Le dialogue doit déboucher sur des propositions permettant de garantir aux usagers de la Communauté des services postaux excellents et efficaces à des prix abordables. Après quoi, la Commission proposera des mesures.

Quant au Livre Vert, il propose de réserver certains services aux postes nationales qui bénéficieraient ainsi d'un droit exclusif. Celui-ci devrait porter sur la correspondance privée et commerciale dont le poids et l'affranchissement restent à déterminer.

### Concurrence

Par contre, les postes nationales seraient soumises à la libre concurrence pour d'autres services. Des sociétés privées pourraient offrir les services auparavant proposés par les postes nationales. Les services ouverts à la concurrence seraient le courrier express, l'envoi de publications, le postage direct (envoi groupé de messages publicitaires) et les envois transfrontaliers.

### Harmonisation

Enfin, dernier volet, pour éviter un service postal à deux vitesses, néfaste aux consomma-

teurs, le Livre Vert propose le renforcement de l'harmonisation entre les Etats membres. Dans cette perspective, des normes de fonctionnement communes devraient être fixées. Les règles d'accès aux réseaux nationaux devraient être les mêmes dans chaque pays, permettant ainsi aux sociétés privées ou postes nationales étrangères d'utiliser ces réseaux sans en être empêchés par des entraves réglementaires et techniques. Les tarifications devraient, elles, refléter le coût moyen de chaque service.

Telles sont les idées que la Commission soumet à la réflexion des postes nationales et de leur personnel, des gouvernements et des utilisateurs.



## LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2000

*Conséquence du Traité de Maastricht: dorénavant, la coopération au développement sera officiellement incluse parmi les politiques communautaires. Ce qui consacre en fait une pratique vieille de presque 30 ans: le premier Fonds européen de développement date de 1958 et les engagements annuels sont passés de plus ou moins 100 millions d'ECUs à 3,5 milliards d'ECUs en 1991...(1)*

Comme dans d'autres domaines, le principe qui doit orienter les actions est celui de la subsidiarité: la Communauté n'intervient que dans la mesure où les objectifs visés ne peuvent être atteints de manière satisfaisante par les Etats membres eux-mêmes. La plupart des Etats membres déploient d'importants moyens pour la coopération au développement mais d'une manière trop dispersée: l'efficacité s'en ressent. Un rap-

(1) 1 ECU = 42,3 FB

## ENERGIE

### "LA PLUS GRANDE FRAGILITÉ DE L'EUROPE"

La communauté est dépendante de l'extérieur pour 50% de sa consommation en 1991.

"L'énergie est la plus grande fragilité de l'Europe", déclarait récemment Antonio Cardoso e Cunha, commissaire européen responsable de ce secteur. Malheureusement, cette fragilité a plutôt tendance à s'accroître, comme le montrent les statistiques publiées début mai par Eurostat, l'office statistique de la Communauté européenne. L'an dernier, les importations nettes de la Communauté (importations moins exportations) ont représenté 50% de la consommation d'énergie, soit un peu plus qu'en 1990 - 49,8%, et encore plus qu'en 1989 - 48,8%

En 1991, la consommation totale a augmenté de 1,6% (3,6% si l'on exclut l'Allemagne de l'Est), alors que la production d'énergie de la Communauté a diminué de 1% par rapport à l'année précédente. Rien d'étonnant donc à ce que les importations nettes, qui avaient déjà augmenté en 1990, se soient encore accrues de 5,4% en 1991.

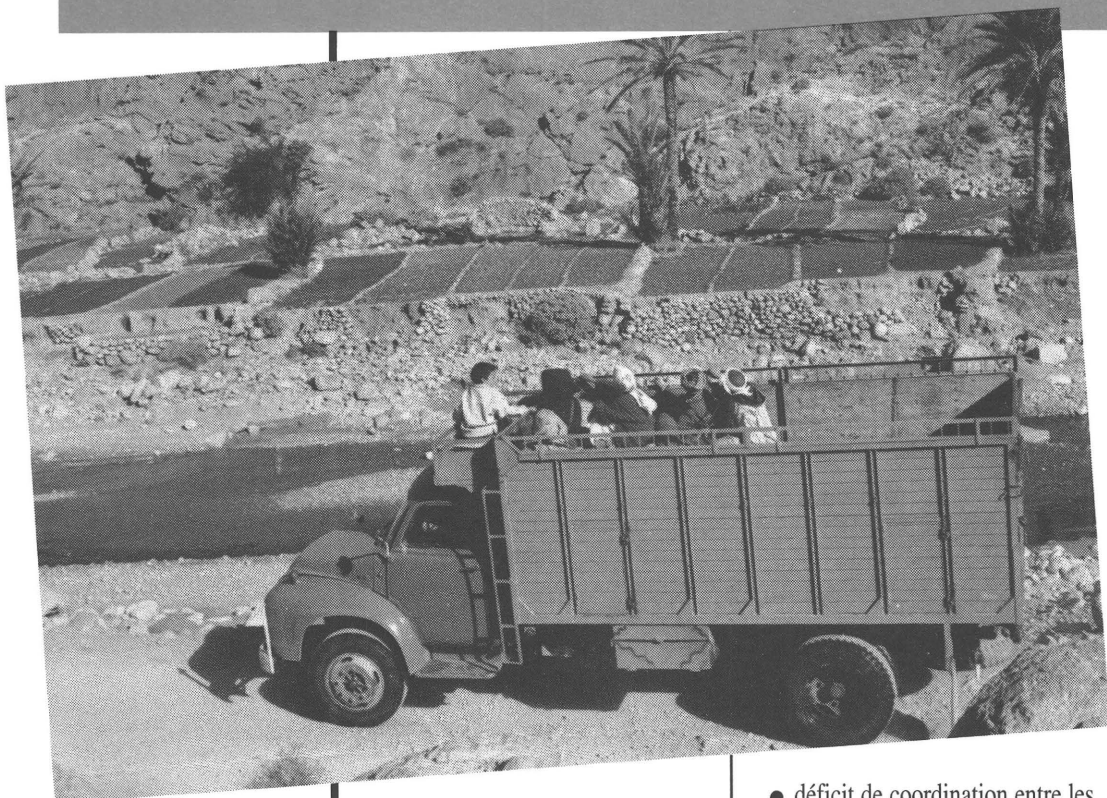
Entre les Douze, les contrastes apparaissent toujours aussi saisissants, alors que le Luxembourg dépend de l'extérieur - y compris d'autres pays de la Communauté - pour 98% de son approvisionnement en énergie, et le Portugal pour 95%, cette dépendance dépasse à peine 5% au Royaume-Uni et n'atteint pas 20% aux Pays-Bas.

## ENVIRONNEMENT

### LA VILLE SANS VOITURES, REVE OU REALITE?

La ville sans voitures existe: elle s'appelle Venise et les Vénitiens y mènent une vie tout à fait normale, comme dans n'importe quelle autre ville du monde, avec l'avantage d'une pollution atmosphérique très réduite et d'un silence digne d'un couvent de bénédictins. Ce n'est pas exactement le cas de Paris ou Athènes, de Naples, Madrid, Londres et autres, envahies par les automobiles.





●●●  
 asphyxiées par le trafic, empoisonnées par les gaz d'échappement.

"Le rêve de la voiture a fonctionné pendant 40 ans; maintenant, il est devenu cauchemar." : c'est ainsi que M. Ripa di Meana, ex-commissaire européen responsable de l'environnement, a présenté les résultats d'un rapport élaboré à la demande de la Commission, qui étudie la possibilité de réaliser une ville organisée à partir des transports publics avec élimination totale des voitures privées.

Une utopie? Pas du tout, selon les auteurs de l'étude, "la ville sans voitures est possible et elle coûte même deux à cinq fois moins cher que le modèle actuel". Mais, pour y arriver, il faut passer par une véritable révolution culturelle, par une nouvelle philosophie de l'urbanisme:

"Il faut adapter le transport à la ville". Finis donc les parkings géants qui encouragent les automobilistes à se ruer vers la ville et son centre; finis les grandes artères, les périphériques, les autoroutes urbaines; place aux transports collectifs, (surtout métro, train, tram) complétés par un service de taxis. C'est pourquoi la Commission européenne s'emploie à promouvoir cette nouvelle conception de la ville sur le terrain concret de l'expérimentation. Beaucoup de villes se sont portées candidates, d'Amsterdam à Aoste, à Naples, à Bath, à Louvain. Le des-

●●●

prochement progressif et complémentaire des politiques de coopération s'impose.

#### Un seul monde

Peut-on négliger d'accorder la priorité à ce rapprochement des politiques nationales de coopération au développement quand on constate l'interdépendance croissante des problèmes mondiaux: les pays industrialisés et les pays en développement se savaient déjà unis par les relations commerciales et industrielles. La crise de l'endettement de certains pays a montré que leur sort financier était lié et, au fil des années, on prend conscience de l'existence de nouvelles interdépendances; dimensions politiques (guerres dans les pays en développement qui affectent les pays du Nord), dégradation de l'environnement, mouvements de populations avec des répercussions sur l'immigration dans certains pays, sur les politiques de santé (sida par exemple), sur les contrôles policiers et la lutte contre les trafics de drogue... Le non-développement du Sud impose des coûts pour le monde développé; le mal-développement du Nord peut bloquer le développement durable du Sud.

#### Pour mieux faire

La Commission met l'accent sur trois handicaps dans les politiques actuelles de la Communauté et des Etats membres en matière de coopération au développement:

- déficit de coordination entre les politiques nationales et communautaires;
- déficit d'articulation ou de cohésion entre les politiques de coopération et d'autres politiques communautaires ou d'autres aspects du processus d'intégration européenne;
- déficit d'expression et d'impulsion européennes dans les enceintes internationales et auprès des autres bailleurs de fonds nationaux ou internationaux.

Pour mieux combler ces déficits, le Traité de Maastricht définit les objectifs européens en matière de coopération au développement:

- encourager la consolidation démocratique des pays en développement, dans le cadre d'une stabilité politique retrouvée;
- assurer le développement économique et social durable des pays en développement, plus particulièrement les plus défavorisés d'entre eux;
- favoriser l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- lutter contre la pauvreté dans ces pays.

#### Objectifs régionaux

Chaque région présente des caractéristiques propres et les besoins peuvent être très différents. Par ailleurs, les relations entre l'Europe et certaines régions du monde sont fortement influencées par l'Histoire, les traditions poli-

tiques et la proximité géographique. Dès lors, on peut schématiquement indiquer les priorités à fixer pour la coopération européenne au développement selon les différentes régions:

- *en Afrique subsaharienne*, priorité au tissu économique, à la démocratisation et à la réforme de l'administration, sans négliger les problèmes immédiats de croissance démographique, de sécurité alimentaire, de manque d'infrastructures, etc.;
- *pour les pays méditerranéens*, priorité aux programmes de planning familial, à l'assistance technique pour la réforme des institutions, à la coopération régionale;
- *pour l'Amérique latine*, priorité aux dialogues politiques régionaux, à la promotion des investissements et du secteur privé; appui aux réformes économiques et politiques entamées et prise en compte du respect de l'environnement dans les stratégies économiques;
- *pour l'Asie*, l'objectif général sera d'accroître la présence économique de la Communauté tout en veillant à ce que le dynamisme de la région ne provoque pas de dommages accrus sur l'environnement.

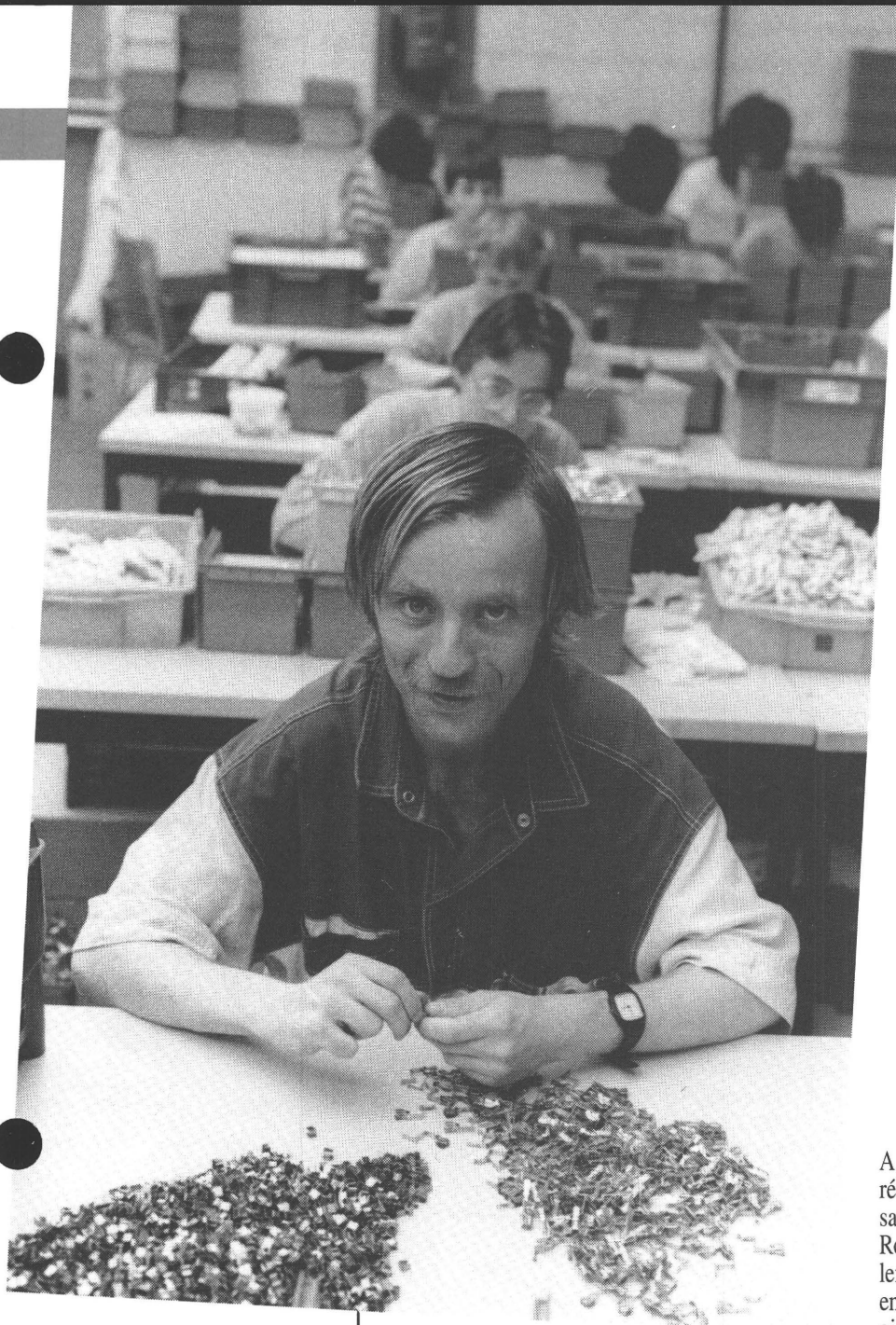


## HEPHAESTUS: DES HANDICAPES AU TRAVAIL

*Dans la perspective de la mise en œuvre du marché intérieur dans "un espace social européen", la Commission accorde une attention particulière aux risques de marginalisation durable dont pourraient être victimes les personnes les plus vulnérables de la société.*

Par les fonds structurels, notamment le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la Commission finance quelques initiatives communautaires concernant la formation et la rééducation professionnelle;





**EUROFORM** (Développement de nouvelles qualifications et de débouchés adaptés), **NOW** (Promotion de mesures d'accompagnement et d'adaptation en matière d'emploi et de formation professionnelle pour les femmes) et **HORIZON** (Intégration économique et sociale des personnes handicapées et défavorisées au marché de l'emploi).

Ces initiatives durent trois ans (1990-1993) et reçoivent 600 millions d'ECUs de subvention de la Commission.

#### **HORIZON**

Le programme **HORIZON** vise trois groupes de population: les personnes handicapées, certains groupes défavorisés et des personnes confrontées brutalement à un contexte socio-économique nouveau.

**HORIZON** favorise l'intégration dans la société, l'insertion pro-

fessionnelle et l'amélioration des conditions d'accès au marché de l'emploi.

Fin 1990, cette initiative fut officiellement annoncée par la Commission accompagnée d'une aide communautaire de 180 millions d'ECUs. En juin 1991, les Etats membres ont présenté leurs programmes opérationnels, en insistant sur une plus grande transparence des circuits institutionnels classiques parfois trop fermés.

#### **HEPHAESTUS**

La Belgique dispose d'une quinzaine de projets, dont le réseau **HEPHAESTUS** (d'après le dieu grec boiteux), destiné aux personnes handicapées.

Le coût du projet s'élève à environ 410.000 d'ECUs (17 millions FB) dont 50% sont subventionnés par **HORIZON**, et dure trois ans.

A l'intérieur d'un réseau de 12 organisations situées au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Grèce et en Belgique, quatre projets ont été développés.

En août 1992 aura lieu un échange de jeunes gens handicapés dans le Nord-Pas de Calais (France) autour d'activités telles que des contacts avec des entreprises, des entraînements de demande d'emploi et des échanges d'expériences d'apprentissage. De même, il sera créé un programme de formation pour des instituteurs responsables de handicapés physiques.

Les promoteurs du projet veulent également poursuivre une recherche sur les facteurs permettant ou ne permettant pas l'accès au marché de travail ouvert, et développer un réseau d'information et de documentation.

Pour plus de renseignements: **PROTHEUS** a.s.b.l., mr. F. Huysentruyt, Voorstraat 51, 8500 Courtrai; tél. 056/22.41.88.

●●●  
sin consiste à créer un "club de villes sans voitures" où seraient mis en commun des idées, des propositions, des recherches et des projets. On évalue aussi la possibilité, dès que le fonds communautaire pour l'environnement (LIFE) sera opérationnel, de l'utiliser pour financer un ou plusieurs projets pilotes consacrés à l'élimination progressive du trafic privé dans les grands centres urbains.

Un problème dont la dimension se résume dans cette donnée fournie par M. Ripa di Meana: "la vitesse de déplacement à Paris n'est aujourd'hui que de 2 km/heure supérieure à celle du Moyen Age".

## COMMERCE

### 18 MILLIONS DE PERSONNES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPEENNE

Un secteur où l'alimentation domine.

Sur 133 millions d'Européens de la Communauté ayant un emploi salarié en 1990, 18 millions travaillent dans le commerce; ce secteur fournissait ainsi 14% des emplois dans l'Europe des Douze - 10% pour le commerce de détail et 4% pour le commerce de gros. Voilà ce qu'indiquent les premières statistiques européennes détaillées sur le commerce, publiées en mai par Eurostat, l'office statistique de la Communauté. Ces chiffres annoncent une publication d'Eurostat sur le commerce qui doit sortir à l'automne.

Le commerce est le domaine des entreprises individuelles: même en Allemagne, où ce secteur connaît une forte concentration, ces entreprises représentent 80% du total. Dans la plupart des pays membres, les commerces d'alimentation sont plus nombreux que ceux de n'importe quel autre secteur d'activité. Ils représentent plus de 52% du total au Portugal - chiffre record dans la Communauté où le minimum - en Allemagne - est de 20%. Dans neuf pays sur douze, le textile-habillement vient en deuxième position, mais, en Allemagne et en Irlande, c'est l'équipement de la maison et, au Royaume-Uni, l'automobile et les carburants qui se classent deuxièmes.

## UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS

Par Jacques Delors,  
président de la  
Commission Européenne

**L**es débats sur la ratification du traité de Maastricht, et en particulier le "non" danois au référendum, montrent qu'il nous faut améliorer le fonctionnement de la Communauté européenne et la rapprocher des citoyens.

### Plus clairs, plus simples, pour être mieux compris

- Nous devons rechercher, tout d'abord, une plus grande transparence de nos décisions.
- Deuxièmement, nous devons redoubler l'effort d'explication, qui doit être mené par tous les responsables, mais aussi, dans la mesure de ses moyens, par la Commission européenne, qui a cependant pour déontologie de ne pas s'immiscer dans les débats politiques internes.
- Il faut également clarifier le débat sur la souveraineté nationale. Il s'agit de partager dans certains domaines, bien précisés par le Traité, l'exercice de la souveraineté, avec une motivation simple: l'union fait la force.
- Il faut enfin être inventeur de simplicité, ce qui doit amener à un examen de conscience collectif, d'abord à la Commission, pour que la plume soit légère et les textes plus clairs. Mais il ne faut pas oublier non plus que la recherche du compromis au niveau du Conseil des ministres aboutit souvent à des textes trop compliqués, voire incompréhensibles.

### Quatre idées clés

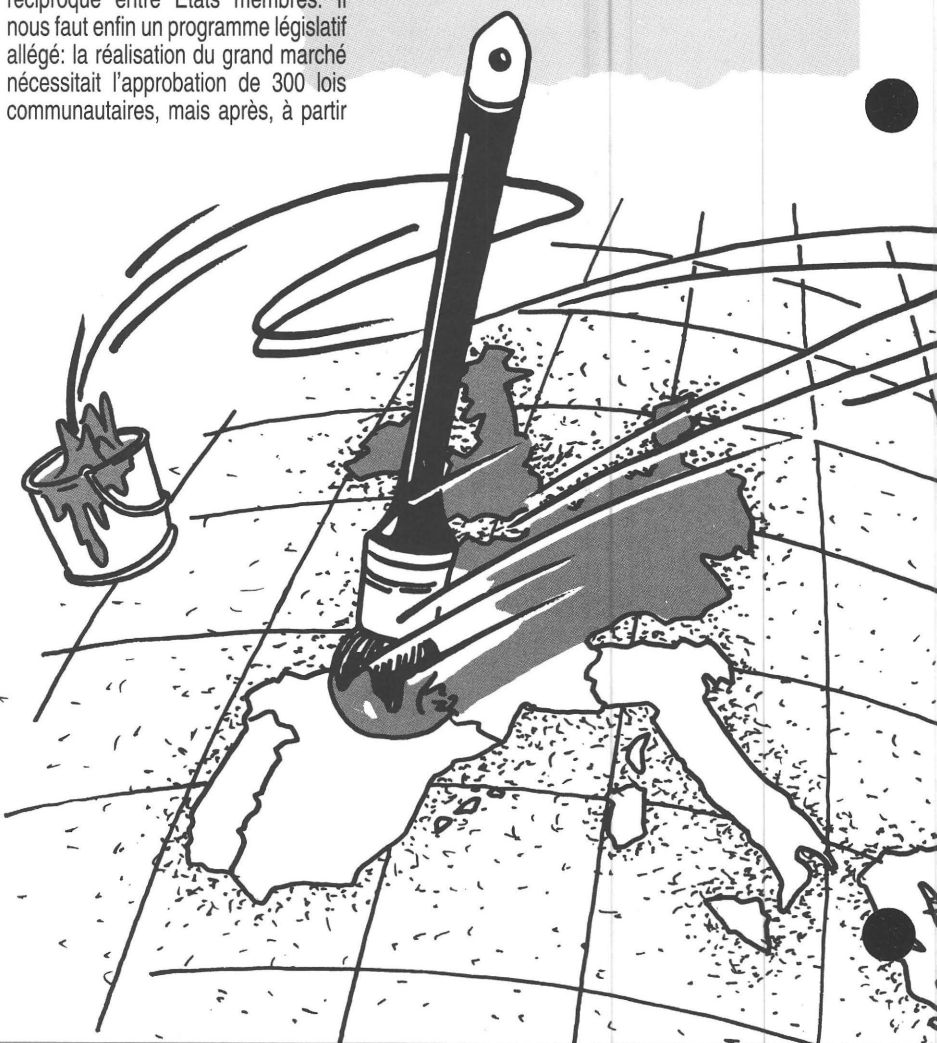
- Quelques idées fondamentales devraient nous permettre d'améliorer le fonctionnement de la Communauté et de la rapprocher des citoyens: l'extension du contrôle politique et démocratique, le respect de la diversité européenne, l'application déterminée du principe de subsidiarité, le développement d'une saine dimension sociale.
- Souveraineté populaire, d'abord. Le traité de Maastricht entend renforcer ses deux piliers d'expression. Celui présenté par le Parlement européen, d'un côté, et celui constitué par les Parlements nationaux et les gouvernements, de l'autre. De plus, le rôle cen-

tral du Conseil européen a été affirmé. Or, par qui est composé le Conseil européen, sinon par ceux qui sont directement responsables en tant que président de la République ou premiers ministres, ou présidents du Conseil, devant la souveraineté nationale dont ils sont l'émanation.

● Il convient encore d'assurer le respect de notre diversité, qui est la richesse essentielle de l'Europe. Certains domaines sont de la seule compétence des autorités nationales. Je cite, entre autres: la politique de sécurité intérieure, la justice, l'aménagement du territoire, l'éducation, la culture, la santé et les problèmes éthiques qui lui sont liés...

● Comme nous y a invités le Conseil européen, réuni à Lisbonne à la fin juin, il faut aussi appliquer d'une manière déterminée le principe de subsidiarité. La philosophie en est simple: traiter et décider des problèmes le plus près possible des citoyens. Ce principe, il faut l'appliquer dans la distinction des domaines de compétence: celles de la Communauté, celles qui restent aux gouvernements. Il faut également l'appliquer par des mesures d'exécution fondées sur la confiance réciproque entre Etats membres. Il nous faut enfin un programme législatif allégé: la réalisation du grand marché nécessitait l'approbation de 300 lois communautaires, mais après, à partir

•  
OBJECTIF 92  
•  
PERSPEKTIVE 1992  
•  
TARGET 92  
•  
OBJETIVO 92  
•  
OBIETTIVO '92  
•  
DOELSTELLING '92  
•  
OBJECTIVO 92  
•  
ΣΤΟΧΟΣ 92  
•  
PERSPEKTIV 1992  
•





de 1993, il s'agira seulement de gérer ce marché, de bien le faire fonctionner.

● Rapprocher la Communauté des citoyens, c'est aussi développer sa dimension sociale. Il y a un minimum de garanties à obtenir pour les travailleurs mais, là aussi, le respect de la diversité est nécessaire. Les propositions de la Commission s'attachent à éviter deux écueils: le dumping social dans les pays les plus développés, un accroissement excessif des charges dans les pays les moins développés.

● Au-delà de ces progrès nécessaires, il faut mieux expliquer les enjeux aux citoyens: la paix, entre nous déjà réalisée et que nous voulons étendre à tout le continent; le refus du déclin de l'Europe; le renforcement de notre potentiel économique, condition du progrès social; enfin, le rôle d'entraînement de la Communauté, notamment pour l'environnement et les relations Nord-Sud.



pourra effectuer un vol Rome-Milan sans desservir en même temps la Grande-Bretagne.

## DECISIONS

### ACCORD SUR LE TRANSPORT AERIEN

**U**n espace aérien plus libre, avec, on peut l'espérer, une baisse du prix des vols dans la Communauté européenne: voilà l'esprit des trois "lois européennes" approuvées le 22 juin 1992 par les ministres des Douze pour achever le grand marché du transport aérien. On attend encore l'adoption définitive de ces mesures, mais les principes sont affirmés: dès le 1er janvier 1993, les tarifs seront libres: les autorités nationales ne pourront bloquer que les prix excessifs par rapport aux coûts et les baisses exagérées; il n'y aura plus d'autorisation préalable. Il n'existera plus de distinction entre vols "réguliers" et "charters". Avec une licence obtenue dans leur pays d'origine selon les critères communautaires, les transporteurs des Douze pourront voler dans toute la Communauté; toutefois, les trajets à l'intérieur d'un même pays membre - appelés "cabotage" - seront encore soumis à des restrictions jusqu'au 31 mars 1997: un avion SABENA, par exemple, pourra bien prendre des passagers à Paris pour les débarquer à Nice, mais à condition que le vol ait commencé en Belgique et que les voyageurs Paris-Nice ne remplissent pas plus de 50% des sièges. A partir du 1er avril 1997, le cabotage deviendra libre: British Airways, par exemple,

### ASSURANCES SANS FRONTIERES PROCHES DU BUT

**L**e grand marché européen des assurances, ce sera pour le 1er juillet 1994. A cette date entreront en vigueur les deux dernières directives ("lois européennes") nécessaires à l'ouverture des frontières. L'une, qui intéresse les assurances autres que sur la vie, a été adoptée définitivement par les ministres des Douze le 18 juin 1992. L'autre, qui porte sur l'assurance-vie, a été approuvée par les Douze le 29 juin 1992; elle doit encore passer devant le Parlement européen avant l'adoption définitive. Grâce à ces "lois", particuliers et entreprises installés dans la Communauté européenne pourront s'assurer dans le pays membre de leur choix; les assureurs établis dans un pays membre pourront offrir leurs services dans les onze autres, même sans y avoir de succursale. Toutefois, les contrats conclus par des particuliers seront toujours soumis à la loi du pays de résidence et les autorités de ce pays pourront s'y opposer s'ils violent les lois nationales "d'intérêt général". Cette notion n'étant pas définie précisément, la Cour de Justice de la Communauté veillera à ce qu'elle ne serve pas de prétexte pour empêcher l'assurance "sans frontières". Par ailleurs, certains pays ouvriront leur marché plus tard que les autres: pour l'assurance-vie, le 1er janvier 1996 en Espagne et au Portugal et le 1er janvier 1999 en Grèce.

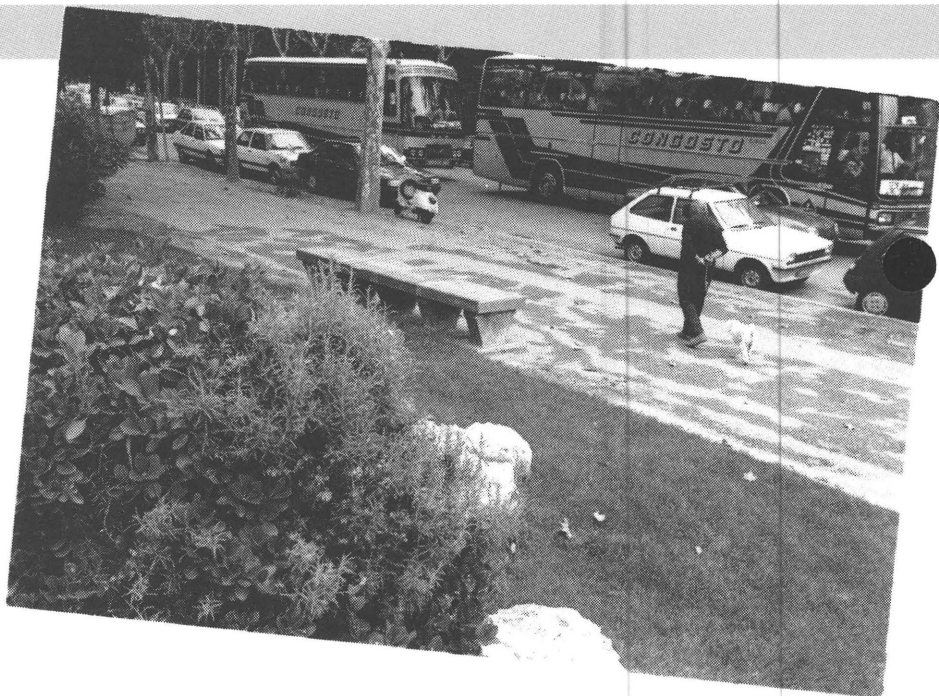
### SECURITE POUR TOUS LES PRODUITS EN 1994

**A** partir du 29 juin 1994, tous les produits de consommation mis en vente dans la Communauté européenne seront garantis sûrs grâce à une directive ("loi européenne") adoptée par les ministres des Douze le 29 juin 1992. Cette directive comble les lacunes de la législation communautaire: dans plusieurs secteurs, comme les jouets et certains appareils électriques ou à gaz, des "lois européennes" s'appliquent déjà - ou elles entreront en vigueur le 1er janvier 1993 - pour garantir le respect d'exigences de sécurité et la libre circulation. La nouvelle directive couvre tous les produits qui ne sont pas visés par ces "lois" existantes. Elle exige des producteurs et des distributeurs qu'ils ne mettent sur le marché que des produits sûrs et qu'ils informent les consommateurs de tous les risques possibles liés à leur utilisation. Les autorités des Douze devront veiller au respect de ces exigences. Lorsqu'un produit dangereux aura été découvert dans un pays membre et retiré du marché, les Douze se consulteront rapidement pour prendre des mesures à l'échelon européen.

### HYGIENE, FROMAGES, GIBIER ET POISSONS

**D**ans le grand marché européen, le brie de Meaux, le crottin de Chavignol et les autres fromages au lait cru garderont leur goût traditionnel tout en respectant des normes d'hygiène européennes spéciales, adaptées à leurs caractéristiques.

Ces fromages pourront passer sans encombre les frontières intérieures de la Communauté dès le 1er janvier 1993. Les ministres des Douze ont adopté le 15 juin 1992 une directive qui établit des règles sanitaires pour le lait et tous les produits à base de lait; ces règles s'appliqueront au plus tard le 1er janvier 1994. En même temps, les Douze ont adopté le même genre de mesures pour les viandes de gibier sauvage; elles entreront en vigueur le 1er janvier 1993. Les normes d'hygiène - pour le lait comme pour le gibier - couvrent toute la vie du produit jusqu'à la mise en vente. Les Douze n'ont pas oublié les produits de la pêche; le 15 juin, ils ont également adopté une autre directive qui fixe des règles d'hygiène pour les poissons et les autres animaux pêchés à partir de bateaux. Des normes spéciales sont prévues pour les navires de pêche où l'on conserve des poissons plus de 24 heures. Cette directive s'appliquera le 1er janvier 1993.



#### CABOTAGE POUR AUTOCARS ET POUR BATEAUX

#### 31 OBSTACLES LEVES

**L**e 1er juillet 1992, 31 raisons d'effectuer des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté européenne ont disparu. Ce jour-là, la Commission européenne a retiré à plusieurs Etats membres l'autorisation de surveiller ou de limiter certaines importations originaires de pays extérieurs à la Communauté, mais arrivant par un autre pays membre. La Commission a ainsi mis fin à une restriction sur les importations en Espagne de T-shirts en provenance de Chine et à 30 mesures de surveillance, prises pour la plupart par l'Espagne, la France, l'Irlande et l'Italie. De telles mesures nationales de protection, bien que prévues par le Traité CEE, sont incompatibles avec un marché sans frontières: elles devront être éliminées pour le 1er janvier 1993. En 1988, 800 mesures de surveillance et 128 mesures de restriction s'appliquaient encore; on n'en comptait plus que 33 et 4 respectivement en janvier 1992. Il reste à présent trois restrictions: sur les voitures japonaises en Espagne et en Italie; sur les motos du Japon en Italie; sur les bananes d'Amérique latine en France et au Royaume-Uni. Trois mesures de surveillance subsistent en Espagne et en Italie.

**A** partir du 1er janvier 1993, les transporteurs de n'importe quel pays de la Communauté européenne pourront en principe acheminer par la route des voyageurs et, par voie maritime, des voyageurs et des marchandises, entre plusieurs points d'un autre pays membre. Les ministres des Douze ont ouvert cette possibilité - appelée "cabotage" - en se mettant d'accord le 23 juin 1992 sur deux règlements ("lois européennes"), qui seront bientôt adoptés définitivement. Toutefois, les Douze ont prévu d'importantes exceptions. Ainsi, pour le cabotage voyageurs par route, seuls les services réguliers frontaliers pour le transport d'écoliers ou de travailleurs seront libérés dès l'an prochain; le cas des autres services réguliers sera "réexaminé" avant la fin 1995. Pour les services non réguliers, seuls les circuits par autocar effectués avec les mêmes voyageurs sur tout le trajet seront libérés en 1993; les autres services non réguliers attendront le 1er janvier 1996. Quant au cabotage maritime, il deviendra "européen" dans le Nord de la Communauté dès 1993, mais il faudra attendre de 1995 à 1999 suivant les types de transport, pour l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal; l'exemption va même jusqu'au 1er janvier 2004 pour les transports réguliers de passagers en Grèce.

#### MARCHES PUBLICS: LES SERVICES ET LE RESTE

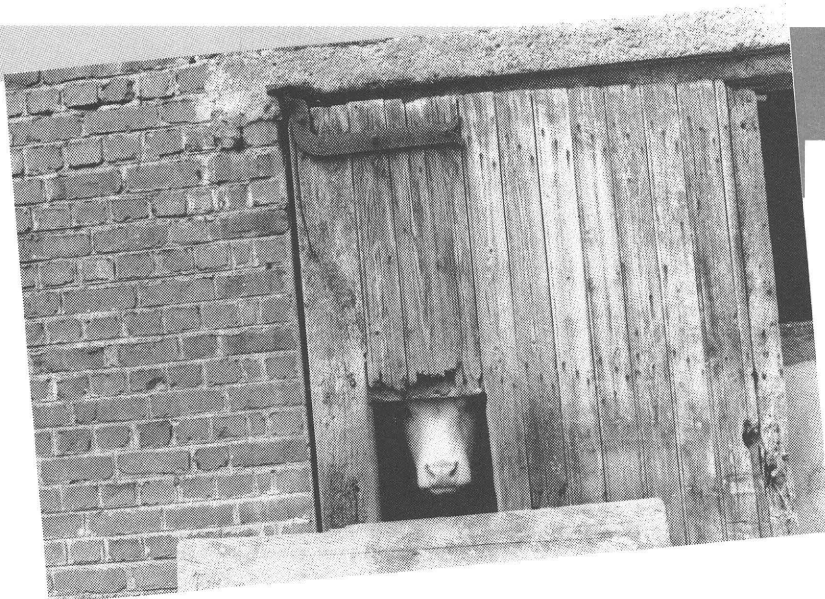
**L**es marchés publics sans frontières se trouvent maintenant à portée de la main depuis que les derniers obstacles sont tombés le 18 juin 1992. Ce jour-là, les ministres des Douze ont adopté une directive qui ouvre à la concurrence de toute la Communauté, pour le 1er juillet 1993, les marchés de services passés par les administrations et organismes publics nationaux, régionaux et locaux. Le même jour, les Douze se sont mis d'accord sur les conditions d'ouverture des marchés passés par les services publics dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications; cet accord fera l'objet d'une directive spéciale qui sera adoptée plus tard et qui entrera en vigueur fin 1993. Par ailleurs, les Douze ont approuvé en même temps une autre directive qui regroupe en un seul document toutes les règles communautaires applicables aux marchés publics de travaux, adoptées entre 1971 et 1990. Rappelons que les autres "lois européennes" nécessaires à l'ouverture des marchés publics ont déjà été adoptées.

#### APPELLATIONS PROTEGEES

**L**es produits agricoles et alimentaires typiques d'un lieu, d'une région ou - exceptionnellement -



d'un pays bénéficieront d'une protection spéciale dans le grand marché grâce à deux "Lois" adoptées le 13 juillet 1992 par les ministres des Douze. Un système européen permettra d'enregistrer le nom des produits. L'"appellation d'origine protégée" ira à ceux pour lesquels le lieu de production est essentiel; les autres bénéficieront de l'"indication géographique protégée". ▲



## EN BREF

● Les ministres des Douze ont adopté, les 30 juin et 14 juillet 1992, deux directives qui éliminent la plupart des contrôles aux frontières sur *les animaux vivants et les produits d'origine animale* à la date du 1er juillet 1992. En même temps les contrôles au lieu d'origine sont renforcés et les contrôles frontaliers restants disparaîtront au 1er janvier 1993.

● Quant à l'importation des animaux et produits d'animaux de pays extérieurs à la Communauté, les Douze ont décidé le 14 juillet 1992 d'en informatiser les formalités.

● *Le grand marché des voitures, camions et tracteurs* est prêt pour le 1er janvier 1993: les ministres des Douze ont adopté définitivement le 19 juin 1992 la procédure européenne d'autorisation des nouveaux modèles produits en série; cette "réception" communautaire repose sur l'harmonisation complète des normes. Le 30 juin 1992, les Douze ont adopté le même dispositif pour *les vélomoteurs et les motos*, avec ou sans side-car. Les constructeurs pourront encore choisir la réception nationale jusqu'au 31 décembre 1995.

● On se rapproche du *grand marché des valeurs boursières* grâce à un accord des ministres des Douze le 29 juin 1992 sur deux "lois européennes". L'une vise à assurer la solvabilité des entreprises d'investissement et des banques. L'autre, approuvée seulement dans les grandes lignes, doit fournir un "passeport européen" à ces entreprises. Les deux "lois" doivent encore passer devant le Parlement européen.

● Les diplômés européens ayant fait des études secondaires, ou moins de trois ans d'études après le baccalauréat, verront leur *formation professionnelle reconnue* dans les autres pays de la Communauté. Les ministres des Douze ont adopté le 19 juin 1992 un système de reconnaissance mutuelle de ces formations qui

complète le dispositif déjà arrêté pour les formations supérieures de trois ans et plus.

● Le 24 juin 1992, les ministres des Douze ont adopté définitivement *trois "lois sociales" pour le grand marché*. La première, qui s'appliquera le 31 décembre 1993, prévoit des exigences de sécurité et de santé à respecter sur les chantiers temporaires et mobiles. La deuxième introduit une signalisation "européenne" sur les lieux de travail. Elle entrera en vigueur au plus tard le 24 juin 1994, tout comme la troisième "loi", qui assure l'information et la consultation des salariés d'un groupe européen en cas de licenciement collectif.

● Afin de *combattre la piraterie* dans le grand marché, les ministres des Douze se sont mis d'accord le 18 juin 1992 pour assurer aux auteurs, interprètes, producteurs de disques et de films le droit exclusif d'autoriser ou d'interdire la location et le prêt de leurs œuvres. Cette mesure doit encore passer devant le Parlement européen avant d'être adoptée.

● Le 1er juillet 1992, la Commission européenne a annoncé la sélection de 555 projets de *coopération universités/entreprises* dans le cadre de COMETT (programme communautaire pour l'enseignement et la formation en technologies). Grâce à une aide de 55 millions d'ECUS du budget européen (1 ECU = 42,3 FB), 6900 étudiants pourront faire un stage de six mois dans une entreprise d'un autre pays européen.

● Les ministres des Douze ont décidé le 19 juin 1992 de développer les *statistiques européennes sur les services* en 1992 et 1993. Un programme doté de 8,5 millions d'ECUS permettra de créer un cadre de référence et un système d'information européens dans ce domaine.

● A partir du 1er janvier 1993, les *conserves de thon et de bonite* vendues dans la Communauté devront respecter des normes de commercialisation adoptées par les ministres des Douze le 9 juin 1992.

● Pour faciliter l'harmonisation de leurs politiques d'asile - et donc la suppression des contrôles aux frontières - les ministres des Douze ont décidé le 11 juin 1992 de créer un *"Centre d'information, de recherche et d'échanges en matière d'asile"*. Ce centre fera partie des services du Conseil de ministres de la Communauté.

● Pour assurer la libre circulation des *aliments "inventés" par la biotechnologie*, tout en protégeant efficacement la santé des consommateurs, la Commission européenne a proposé aux Douze le 8 juillet 1992 un système de vérification et d'autorisation. Il entrerait en vigueur dès le 1er janvier 1993.

● Le 27 mai 1992, la Commission européenne a demandé aux *constructeurs automobile* opérant dans la Communauté de rappeler par écrit à leurs concessionnaires les règles communautaires quant aux achats "sans frontières" et de publier les tarifs comparatifs à l'échelle communautaire. La réaction des constructeurs déterminera l'attitude de la Commission vis-à-vis du système de vente par concessionnaires: la Commission l'a autorisé pour dix ans en 1985.

● La Commission européenne a adopté le 24 juin 1992 des orientations quant à *la fiscalité des entreprises* dans le grand marché. Elle rejette une harmonisation poussée, mais envisage d'ouvrir aux petites entreprises le choix de l'impôt sur les sociétés (voir détails dans notre prochain numéro). ▲

## ENVIRONNEMENT

### UNE LOI NATIONALE PEUT ALLER PLUS LOIN QUE LES NORMES EUROPEENNES

La Commission européenne autorise l'interdiction du PCP en Allemagne.

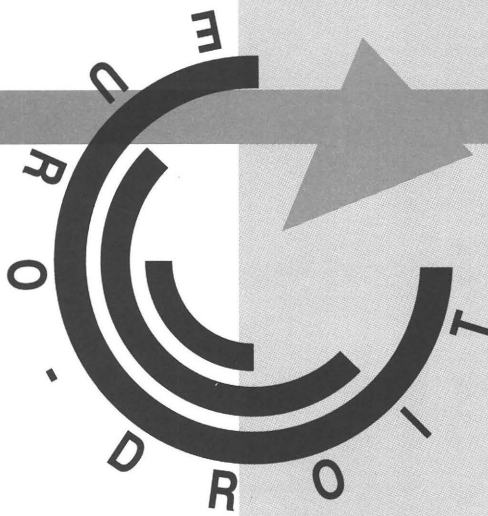
Un pays de la Communauté peut toujours appliquer des normes de protection de l'environnement plus sévères que celles des "lois européennes", à condition de ne pas faire de différence entre les produits nationaux et ceux des autres pays membres. L'Acte unique européen, qui a modifié en 1987 le Traité de Rome, la "constitution européenne", l'autorise noir sur blanc et la Commission européenne en a donné un nouvel exemple le 11 juin. Elle a en effet accepté le maintien d'une réglementation allemande qui interdit totalement l'emploi du pentachlorophénol (PCP en abrégé), une substance dangereuse utilisée pour traiter les fibres textiles, le cuir et le bois. Une "loi européenne" applicable à partir du 1er juillet permet quatre cas d'emploi du PCP, mais l'Allemagne pourra donc continuer à les interdire.

## SOCIAL

### PAS D'ACCORD SUR LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée moyenne du temps de travail est partout, dans la Communauté européenne, inférieure à 48 heures par semaine et même largement, puisqu'elle se situe autour des 37,7 heures en Allemagne, des 38 heures en Irlande et aux Pays-Bas alors qu'au Portugal elle n'excède pas les 44 heures. Pourtant, les Douze ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un projet de directive ("loi européenne") fixant la durée maximale à 48 heures, durée qui correspond à celle prévue par la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La cause principale de ce paradoxe réside dans une différence de mentalité, et pour ainsi dire de "culture", entre les pays membres: ainsi la Grande-Bretagne préfère régler la matière par le biais d'accords au niveau des industries ou des secteurs industriels, tandis qu'en France, par exemple, le droit social relève de lois votées au Parlement. Un compromis avait été proposé qui satisfait la

●●●



## LIBRE CIRCULATION DES ETUDIANTS

*Le droit pour un étudiant d'étudier dans un Etat membre de son choix n'est pas formellement stipulé dans le traité CEE. Seule la liberté d'exercer une activité professionnelle sur le territoire de la CE, en*

## EURODROIT A VOTRE SERVICE

Vous pouvez contacter EURODROIT par téléphone au n° (02) 235 94 78, tous les jours de 14 H 00 à 18 H 00. Toute demande d'information écrite peut être adressée à: EURODROIT, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles. Les entretiens individuels n'ont lieu que sur rendez-vous.



*tant que salarié ou indépendant, est garantie. Néanmoins, la mobilité des étudiants s'inscrit dans l'idée de la libre circulation des personnes et est en outre étayée par un nombre de décisions émanant des institutions des CE.*

### Droit de libre séjour

Chaque Etat membre de la CE est dans l'obligation d'accorder le droit de séjour à un étudiant ressortissant d'un autre Etat membre pour toute la durée de ses études. L'étudiant doit remplir plus ou moins trois conditions. Tout d'abord, l'étudiant doit prouver qu'il est inscrit dans un établissement reconnu, pour suivre une for-

mation professionnelle. En outre, il doit contracter une assurance maladie et doit prouver qu'il dispose de moyens suffisants pour ne pas devoir solliciter l'assistance sociale de l'Etat membre dans lequel il souhaite poursuivre ses études.

L'époux ou l'épouse, ainsi que les enfants à charge, reçoivent également un permis de séjour, pour autant qu'ils répondent eux aussi aux conditions mentionnées ci-dessus. Le conjoint, tout comme les enfants, bénéficiant du droit de séjour par un membre de leur famille ayant le statut d'étudiant, peuvent librement accéder à une activité, qu'elle soit payante ou non, dans le pays d'accueil.

Le droit de séjour de l'étudiant et de sa famille est valable pour toute la durée des études ou pour une année, avec possibilité de renouvellement par année.

Le droit de séjour ne confère pas à l'étudiant le droit de réclamer une bourse à la charge du pays lui délivrant le permis de séjour.

Les principes susmentionnés furent imposés conformément au règlement 90/366 du Conseil, datant du 28 juin 1990. Par un arrêt du 10 juillet 1992, la Cour de Justice européenne à Luxembourg a annulé ce règlement parce que le Conseil s'était fondé sur une mauvaise base juridique pour décréter le règlement. Toutefois, son contenu est resté intact. Le droit de séjour doit effectivement permettre à l'étudiant de pouvoir suivre les cours et il ne peut en aucun cas souffrir de discrimination dues à la nationalité.

### Interdiction de discrimination

La reconnaissance du droit de séjour aux étudiants originaires d'un Etat membre des CE est dénaturée si ces étudiants ne peuvent accéder à l'enseignement dans les mêmes conditions, financières et autres que les ressortissants du pays dans lequel ils souhaitent étudier.

L'article 7 du traité CEE, interdisant toute discrimination de nationalité, apporte une part de soulagement au problème. A plusieurs reprises, la Cour de Justice des CE s'est fondée sur cet article pour déclarer qu'il est discriminatoire de jouer sur les règlements en faisant une distinction entre les ressortissants des CE pour des cours destinés à une formation professionnelle. L'article vise l'enseignement secondaire technique et professionnel, ainsi que l'enseignement supérieur de type universitaire et non-universitaire; des formations visant l'approfondissement de connaissances générales, comme les universités du troisième âge par ex., ou l'enseignement secondaire général, ne tombent pas sous ce régime. Diverses institutions de Belgique se sont laissées dire que le droit d'inscription complémentaire, non-exigé aux ressortissants belges, constituait une violation de l'article 7 du traité CEE, pour les étudiants provenant d'autres Etats membres.

Jan Van Hoof



# AU JOUR LE JOUR

## ■ 26-27 juin

Le 47e sommet européen s'ouvre à Lisbonne. A l'ordre du jour, l'élargissement de la Communauté et le financement du budget communautaire.

M. Delors est reconduit à la présidence de la Commission européenne pour deux ans.

## ■ 1 juillet

La Grande-Bretagne assume la présidence du Conseil des ministres de la Communauté pour les six mois à venir.

## ■ 2 juillet

Le Parlement luxembourgeois ratifie à une large majorité (51 pour, 6 contre) le traité de Maastricht sur l'Union européenne.

## ■ 4 juillet

Conférence au sommet entre la CEE et le Japon.

## ■ 6 juillet

Munich. Sommet des chefs d'Etat des sept pays les plus industrialisés (G7).

## ■ 9-10 juillet

Sommet d'Helsinki réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement membres de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) et la Yougoslavie.

## ■ 16 juillet

La Grèce devient membre à part entière de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

## ■ 17 juillet

La Chambre belge des députés vote le projet de loi de ratification du traité de Maastricht par 146 voix pour, 33 contre et 3 abstentions.

La Belgique est le troisième pays européen, après l'Irlande et le Luxembourg, à approuver ces accords.

## ■ 20 juillet

Tandis que les vols humanitaires reprennent vers Sarajevo, la Communauté européenne accentue sa pression diplomatique sur la Serbie.

## ■ 21 juillet

Décès de l'économiste français Pierre Uri rapporteur général, à la demande de Paul-Henri Spaak, du texte qui devait servir

de base aux négociations du traité de Rome signé en 1957 et base juridique de la Communauté européenne.

## ■ 22 juillet

La Commission autorise la reprise par le groupe Nestlé de la firme française Perrier. "Une considérable victoire pour le consommateur" selon le commissaire à la concurrence Sir Leon Brittan.

## ■ 25 juillet

Ouverture des Jeux olympiques de Barcelone.

## ■ 31 juillet

**Suède.** M. Frans Andriessen, un des vice-présidents de la Commission européenne, a annoncé que celle-ci est favorable à l'adhésion de la Suède. La Commission insiste cependant sur la nécessité pour la Suède, pays neutre, d'accepter tout l'acquis communautaire, y compris le contenu des accords de Maastricht ayant trait à la politique étrangère et de sécurité.

**Grèce.** Le Parlement grec se prononce à une très forte majorité (286 sur 300 députés) en faveur de l'Union européenne.

## ■ 3 août

**Bosnie.** Le Comité international de la Croix-Rouge réclame l'accès aux camps de détention tenus par les Serbes.

## ■ 10 août

**Yougoslavie.** Devant le Parlement européen, M. Delors, président de la Commission, critique vivement la politique des dirigeants serbes et dénonce "la folie expansionniste ethnique et meurtrière" dans l'ex-Yougoslavie.

M. Delors s'est prononcé pour "une perspective crédible d'intervention militaire" et a demandé l'accueil temporaire de réfugiés en Europe de même que le renforcement de l'embargo.

## ■ 12 août

**Alena.** Naissance de l'Accord de livre-échange nord-américain conclu entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada. Cet accord est limité au libre-échange des biens et reste sans effet sur la libre circulation des personnes.

●●● Grande-Bretagne en lui accordant (ainsi qu'aux autres pays qui l'auraient souhaité) un délai de sept ans, ajouté à celui dont jouissent automatiquement tous les Etats pour l'application de chaque directive: cela donne un total de dix ans au terme desquels la situation aurait dû être examinée. Des groupes d'experts se pencheront sur ces questions et on espère un accord avant la fin de l'année.

## LIRE ET ECRIRE

●●● Votre bulletin "EUR-Info" signale régulièrement les mesures prises par la Commission des Communautés européennes pour faciliter les déplacements à l'intérieur de la C.E.E. (dérégulation des transports aériens, subsides au T.G.V.) Une telle politique est le complément indispensable des dispositions prises en faveur de la libre circulation des travailleurs et des étudiants ainsi que, à partir du 1er janvier prochain, des consommateurs.

## FRANCE

- Capitale: Paris
- Population: 56 millions d'habitants
- Superficie: 551.602 km<sup>2</sup>, en comptant les îles, dont la Corse (8747 km<sup>2</sup>)
- PBN par habitant: 9540 USD
- Régime politique: République présidentielle
- Monnaie: Franc (1 franc français = 6,11 francs belges)

La France a connu au cours de son histoire plusieurs périodes de grande puissance; au 13<sup>ème</sup> siècle, au moment des croisades de Saint Louis; au 17<sup>ème</sup> siècle sous Louis XIV; sous la Révolution et sous Napoléon, époque où son influence politique et philosophique était prépondérante. Bonaparte lance les bases d'un Etat fort et centralisé, qui se rendra maître de la majeure partie de l'Europe,

avant de tomber sous les coups des Alliés. La France est sortie victorieuse mais affaiblie des deux guerres mondiales. En raison de l'instabilité ministérielle, De Gaulle institue la Ve République, dont la Constitution renforce les pouvoirs de l'Exécutif. Usant de ses pouvoirs exceptionnels, il met également fin au conflit algérien, accélère le processus de décolonisation et pratique une politique étrangère indépendante. A son initiative, une force de frappe nucléaire nationale est mise sur pied. Malgré les heurts et les rivalités politiques, les institutions actuelles du pays résistent bien aux alternances du pouvoir, y compris à la situation inédite de la cohabitation, entre 86 et 88. Le poids politique et économique de la France est aujourd'hui moins important que par le passé. Mais elle fait toujours



partie des cinq Grands du Conseil de sécurité de l'ONU - ce qui lui donne un droit de veto sur les affaires du monde -, ainsi que du Groupe des sept pays les plus industrialisés, le G7. Elle a également joué dès le début un rôle moteur dans la construction européenne. Pour sa part, le français, qui fut pendant longtemps la langue uni-

verselle de la diplomatie et de l'aristocratie, ainsi que le symbole de la culture, reste la langue maternelle de près de 120 millions de personnes.

### Patrie des écrivains

La littérature française a toujours fait preuve de vitalité, d'innovation et d'une perpé-



Le 25 juin 1992, les membres du Conseil régional de la Région de Bruxelles-Capitale ont été reçus par Monsieur Karel Van Miert, membre de la Commission, au Bureau en Belgique de la Commission européenne. 45 membres du Conseil régional ont écouté les interventions de M. Edouard Poulet, Président de l'Assemblée bruxelloise, de M. Charles Picqué, Président de l'Exécutif, de M. Jos Chabert, membre de l'Exécutif et de M. Karel Van Miert. Le commissaire Karel Van Miert a plaidé pour le maintien d'un dialogue permanent entre les institutions européennes, belges et bruxelloises dans la question du siège des institutions européennes. Il a également souhaité que le dialogue entre les habitants de la Région et les fonctionnaires européens se développe afin de poursuivre une nécessaire intégration.

EUR-info est édité par le Bureau en Belgique Commission des Communautés européennes, 73, rue Archimède 1040 Bruxelles, tél.: (02) 235 38 44

Conception graphique: Filigrane

© CECA-CEE-CEEA - Bruxelles-Luxembourg 1992  
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et l'envoi de la publication.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

Photos:  
p. 1: Ludo Vandecruys  
p. 3, 5, 7, 9, 10: Marie Ringlet  
p. 4, 8: Jean-Marc Van Tournhout  
p. 11: Philippe Van Damme  
p. 12: Thierry Dauwe  
p. 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11: Distribution Agence THEMA

## PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, 73 rue Archimède, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée.

### Environnement et Développement

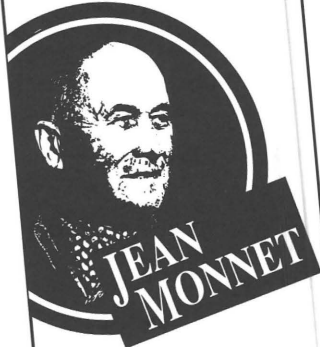
Le Courrier Afrique-Caraïbe-Pacifique-Communauté européenne publie un tiré à part spécial reprenant une série d'analyses de scientifiques et des responsables politiques concernés par l'environnement et le développement.

N° 133 Mai-Juin 1992, 60 p., Abonnements et diffusion Tél. 02/299.30.12. Existe en version française et anglaise.

### Delta 1992

Research and technology development of Telematic Systems for Flexible and Distance Learning, Directorate General XIII, Telecommunications, Information Industries and Innovation, Directorate F, Race Programme and Development of Advanced Telematics Services, 200, rue de la Loi, B-1049 Brussels, 80 p.

*S'il n'est pas toujours utile de dire tout à tous, il est indispensable de dire à tous la même chose. La confiance est à ce prix, et je n'ai jamais rien obtenu, ou du moins tenté d'obtenir, sans la confiance.*



Je constate que jusqu'à présent, ces mesures ont surtout favorisé les déplacements à longue et à moyenne distances. Presque rien ne semble être fait pour les déplacements transfrontaliers de voisinage (Tournai-Lille ou Visé-Maastricht). Les sociétés nationales de transports en commun négligent souvent ces liaisons (fréquences réduites, obligation de changer de véhicule à la frontière) et, en plus, pratiquent souvent des tarifs nettement dissuasifs. Le prix des billets internationaux ne s'obtient pas en additionnant simplement le prix des deux trajets nationaux: s'y ajoute une surtaxe qui, pour de brefs trajets, alourdit sensiblement la facture.

Peut-on espérer une intervention de la Commission dans ce domaine?

A titre d'information, un billet de chemin de fer aller/retour Tournai-Lille coûte 340 F, sans réduction possible, alors qu'un billet "week-end" Tournai-Bruxelles revient à 380 F. Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Philippe WAUTELET  
Tournai

●●●  
tuelle remise en question. La Renaissance a recherché l'équilibre entre l'expression et la pensée. Au XVII<sup>e</sup> s., alors que des règles précises donnent sa perfection à la langue, le théâtre classique éclot, illustré par les tragédies de Corneille et Racine ou les comédies de Molière. D'autres genres ont également acquis leurs lettres de noblesse, que ce soient les Fables de la Fontaine ou les œuvres philosophiques de Descartes et de Pascal. Au XVIII<sup>e</sup>, les grands penseurs comme Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau diffusent des idées nouvelles par le biais d'œuvres de genres et de styles fort différents. Après la Révolution, les mouvements littéraires se succèdent et se diversifient. Tout se fait par actions et réactions, et les dénominations traditionnelles des écoles (romantisme, naturalisme, symbolisme au XIX<sup>e</sup>; surréalisme, nouveau roman au XX<sup>e</sup>) traduisent le jeu perpétuel qui pousse les intellectuels à

prendre le contre-pied de la tendance dominante. De nombreuses expériences romanesques s'entrecroisent au XX<sup>e</sup>, que le Roman s'inscrive dans une tradition éprouvée (Gide, Mauriac), ou se veuille prétexte à la réflexion philosophique (Sartre, Camus).

### La peinture

Après avoir joué un rôle décisif dans l'évolution de la peinture européenne (Watteau, Boucher, Fragonard), la France voit certains de ses représentants devenir chefs de file des mouvements néo-classique (David), puis impressionniste (Monet, Degas). A la fin du XIX<sup>e</sup>, l'Hexagone devient la terre d'élection de nombreux peintres, dont beaucoup viennent de l'étranger. Les mouvements picturaux sont devenus internationaux et différentes écoles réunissent des artistes comme Picasso et Braque (mouvement cubiste). De son côté, la musique française a parfois été éclipsée par la renommée de

compositeurs étrangers, mais la réputation de nombreux auteurs du pays reste grande, surtout dans le domaine de la musique contemporaine. Pour sa part, la production cinématographique a poursuivi une carrière originale et a témoigné d'une qualité et d'une vitalité importantes, malgré la concurrence des studios américains.

### L'industrie

La persistance de l'exode rural n'a pas empêché la France de rester le premier producteur agricole de la Communauté européenne. Si le pays est à juste titre réputé pour ses parfums, ses vins fins et ses produits griffés, il se situe aussi en bonne place pour la pharmacie et l'industrie automobile, les communications et la biotechnologie, ainsi que les industries ferroviaire et aéronautique. La réussite du TGV et des programmes Airbus, Ariane ou Concorde, en collaboration avec des partenaires européens, symbolisent la bonne santé de certaines

branches. Le nucléaire, qui fournit plus de deux tiers de la production totale d'électricité, a partiellement compensé le déclin du charbon et s'est substitué en grande partie au pétrole. L'industrie d'armement conserve quant à elle sa place importante, après celles des Superpuissances. Le tissu industriel, composé de nombreuses PME reste dense, même si on assiste parfois au déclin de l'entreprise familiale ou de certains secteurs comme le textile et le bois. Enfin, la variété du climat et des paysages, associée à une infrastructure performante, entretient un tourisme florissant.

Si beaucoup d'indicateurs économiques sont repassés au vert (inflation, rééquilibrage progressif des échanges industriels), la reprise de la croissance et l'assainissement de l'économie n'ont pas en revanche provoqué le recul d'un chômage endémique important.